

Sous la présidence de Monsieur Guilbaud, directeur de l'école, en présence :

- de Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale, excusée.
- des enseignants : Mesdames Caldara, Chateau, Esnol, Lagache, Lancel, Mallet, Richard et Smittarello, M. Souavin (Titulaire remplaçant de Madame Prioux).
- des représentants des parents, élus au conseil d'école :
 - AGPG : Mesdames Chambre, Maës, De Muynck, Hingrez, Debris, M. Martin ;
 - PEEP : Mesdames Joutel ;
 - API : Madame Blot.
- de Madame Connune, Adjointe, chargée des affaires scolaires.
- de Madame Chenut, D.D.E.N. (déléguée départementale de l'éducation nationale) , excusée.

Les membres du RASED : Mesdames Jabri et Ozanne, excusées.

Monsieur Guilbaud ouvre la séance à 19h00.

Il rappelle que seuls les points inscrits à l'ordre du jour seront abordés.

Les points inscrits à l'ordre du jour sont abordés dans un ordre différent de celui proposé sur l'ordre du jour car Madame Connune ne peut assister qu'aux premières 25 minutes du conseil d'école.

❖ Désignation d'une secrétaire : Madame Esnol est désignée comme secrétaire de séance. Une feuille d'émargement circule.

❖ Structure de l'école au 5 février 2013 et effectifs prévisionnels pour la rentrée de septembre 2013 :

- Effectif : 254 élèves
- Répartition des classes : 10 classes : 43 CP, 60 CE1, 53 CE2, 49 CM1, 49 CM2

CPv : 25 élèves	CE1e : 27 élèves	CM1a : 24 élèves
CP-CE1 : 24 élèves 18 + 6	CE1n : 27 élèves	CM2j : 25 élèves
CE2s : 27 élèves	CM1c : 25 élèves	CM2i : 24 élèves
CE2f : 26 élèves		

- Les travaux de rénovation du château d'Hanneucourt sont en cours d'achèvement mais aucune date n'a été communiquée pour la livraison des appartements. Aucun nombre d'enfants susceptibles de fréquenter l'Ecole Molière n'a été communiqué.
- Prévision des effectifs pour la rentrée de septembre 2013 :

Effectifs prévus : 242 élèves (en tenant compte des 49 élèves de CM2 allant au collège et des 38 élèves montant de Maternelle et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs inscrits à l'école). La dixième classe nécessite, selon la grille en usage, un effectif minimum de 244. Cette année nous avons inscrit dans notre école des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs qui relevaient du secteur de l'école Corneille. Merci pour ce geste.

- Les inscriptions en mairie pour les futurs élèves de CP ont lieu du 28 janvier au 1^{er} mars 2013.
- Une réunion d'information aux parents pour les inscriptions des futurs élèves de CP aura lieu, en présence du directeur et d'une enseignante de CP, en salle informatique le jeudi 16 mai à 18h30. Un mot sera transmis aux parents des élèves de maternelle concernés début avril.

❖ PPMS :

La rédaction d'un PPMS (Projet Particulier de Mise en Sûreté) a été réalisé sur toutes les écoles de la circonscription ; « *son but est d'assurer la sécurité des élèves et des personnels en attendant les secours extérieurs, face à une situation de crise liée à la survenue d'un accident majeur* », lié à des activités industrielles, à des transports de marchandises dangereuses, à la météo (tempête, inondation), au stockage de gaz...

« *Le PPMS est un outil, pour le directeur, d'aide à la gestion d'un événement de la sécurité civile permettant de savoir « qui va faire quoi et comment ? ».* (Qui gère les communications téléphoniques ? qui coupe les circuits électriques, du gaz...etc. Qui est responsable de chaque MAA ?)

4 zones de MAA (Mise A l'Abri, avec confinement éventuellement) ont été définies... Les PAI ont tous été mis à jour... Monsieur Guilbaud a rencontré un conseiller technique et un représentant de la mairie afin de définir les modalités techniques et matérielles de la mise en place de ce PPMS (plans, choix des lieux de MAA, mise en place d'un signal d'alarme, etc.). Au niveau de la circonscription la conseillère pédagogique Nathalie Monzein a épaulé les directeurs et répondu à leurs questions.

Le projet est présenté ce soir au conseil d'école et sera validé lors du premier exercice de simulation dont la date n'a pas été encore fixée (3^e trimestre 2012-2013 ou 1^{er} trimestre 2013-2014).

Des copies de ce projet sont alors montrées aux différents participants de la réunion et un exemplaire est remis à la mairie, par la présence de Madame Connune.

Les différentes fiches (en particulier celles-ci-dessous) sont alors expliquées aux participants, les plans commentés et des réponses sont apportées aux questions éventuelles.

- Fiche 1 : Présentation du PPMS
- Fiche 3-EC : Déclenchement de la MAA
- Fiche 5-EC : Répartition des missions des personnels
- Fiche 6-EC : Les zones de MAA
- Fiche 7-EC : Identification PAI et handicaps
- Fiche 8 : Fiche fonction : Missions de chacun en cas d'alerte
- Fiche 9-EC : Moyens de communication interne
- Fiche 10-EC : Annuaire téléphonique de crise
- Fiche réflexe 11 : Gestion des appels téléphoniques
- Fiche 13-EC : Fiche fonction : chef de zone
- Fiche 15 : confinement (fiche réflexe)
- Fiche 16 : déconfinement (fiche réflexe)
- Fiche 17 : Tempête (fiche réflexe)

- Fiche 20-EC : Fiche réflexe : Coupure des fluides (photos)
- Fiche 23-EC : Fiche signalétique de l'école
- Fiche 24-EC : Identification des risques majeurs prévisibles

Une liste de Matériel à fournir par la mairie pour a été transmise.

Le PPMS doit être mis à jour lors de chaque nouvelle année scolaire.

Monsieur Guilbaud demande à Madame Connune si la médiathèque, la salle des fêtes (où ont lieu les spectacles scolaires) et le gymnase posséderont leur propre zone de MAA ainsi que leurs propres valises de PPMS (Mallette de première urgence). Madame Connune se renseignera.

Madame Connune demande si lors des exercices trimestriels d'alertes incendie, les enseignants sont prévenus à l'avance. Monsieur Guilbaud répond que non, sauf les enseignantes des classes équipées de TNI (par souci de protection de l'ampoule haute puissance du projecteur), qui sont prévenues quelques minutes auparavant.

❖ Mairie . Point sur les travaux et investissements pour 2013

De nombreux travaux ont été réalisés depuis le dernier conseil d'école :

- Réparation de la liaison téléphonique avec l'école
- Installation de lampes pour la sortie des élèves de l'étude du côté du bâtiment des Prés l'Abbé
- Pose d'un dérouleur de papier essuie-main à l'infirmerie, etc.

Dans ceux qui restent à prévoir :

- Consolidation d'un poteau sous le préau des Prés l'Abbé ;
- Problèmes d'humidité dans les classes du côté La Fontaine, sur les murs, avec apparition de moisissures ; nettoyage dans les feuillures de fenêtres.
- Avec l'approche du printemps, maintien des barrières et labourage/engazonnage de l'espace herbu, plus propice au printemps ;
- Elaboration, côté psychologue scolaire, d'un meuble de rangement par le menuisier de la commune pour y entreposer le chariot de ménage de l'étage, qui est « garé » du côté des WC garçons avec des produits de ménage.
- Vérification des écoulements et conduite dans les WC des garçons côté La Fontaine.
 - o La commune a remplacé le combustible des chaudières de l'école (gaz à la place du fioul) ; nous étions mieux chauffés jusqu'au mardi 29 janvier et depuis les températures dans certaines classes n^{os} 5 et 6 sont trop justes) (15°C en classe n^o5 à 8h00). La partie des Prés l'Abbé côté gymnase est humide.

Une liste d'investissements pour les années à venir a été établie lors du conseil d'école du 1^{er} trimestre. Il est demandé au représentant de la commune de nous faire un état de ce qui est prévu pour l'année 2013 :

Madame Connune mentionne la réalisation d'un devis d'un montant de 18 000 € pour connecter le bâtiment côté La Fontaine (1 TNI) à internet ; elle évoque également l'équipement d'une classe en TNI, et l'avenir qui se tournerait plutôt vers les tablettes tactiles, et rappelle qu'elle n'équipe pas un enseignant en TNI mais une classe.

La clôture en bois autour de l'espace herbeux pour les plus jeunes élèves (côté Prés l'Abbé) dans la cour de récréation est prévue pour 2013.

❖ La réforme des rythmes scolaires

Le décret n° 2013-02-04-77 du 24 janvier 2013 fixe l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires (publication au Journal Officiel le 26 janvier 2013).

Son contenu :

« Les élèves français subissent des journées plus longues et plus chargées que la plupart des autres élèves dans le monde ; cette extrême concentration du temps d'enseignement est inadaptée et préjudiciable aux apprentissages. Elle est source de fatigue et de difficultés scolaires.

Depuis la mise en place de la semaine de 4 jours en 2008, les écoliers française ont le nombre de jours d'école le plus faible des 34 pays de l'OCDE (Organisation de Coopération et Développement Economiques) : 144 jours contre 187 en moyenne. Les journées sont donc plus longues et plus chargées. Et un volume horaire annuel d'enseignement très important, 864 h par an contre 774 à 821 h en moyenne, selon l'âge des élèves, au sein de l'OCDE.

La réforme des rythmes scolaires vise à assurer un plus grand respect des rythmes naturels d'apprentissage et de repos de l'enfant, à mieux répartir les heures d'enseignement en classe sur la semaine, à alléger la journée de classe et à programmer les enseignements à des moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande.

*Elle permettra une meilleure articulation des temps scolaire et périscolaire et s'accompagnera d'une **prise en charge des élèves jusqu'à 16h30**, au moins. Les élèves pourront accéder à des activités sportives, culturelles, artistiques qui contribueront à développer leur curiosité intellectuelle et à renforcer le plaisir d'apprendre et d'être à l'école.*

*Le projet de décret fixe de nouveaux principes qui devront être mis en œuvre à la rentrée 2013 : étalement des **24 heures d'enseignement hebdomadaire sur 9 demi-journées, incluant le mercredi matin ; une journée de classe de 5h30 maximum et une demi-journée de 3 heures 30 maximum ; une pause méridienne de 1 heure 30 minimum** . par exemple, 3 h00 le mercredi allégeront les 4 autres jours de 45 minutes.*

Des activités pédagogiques complémentaires aux heures d'enseignement seront organisées en groupes restreints afin d'aider les écoliers rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, d'accompagner le travail personnel d'autres élèves ou de mettre en place une activité prévue par le projet d'école, le cas échéant en lien avec le projet éducatif territorial.

*Le maire pourra, au plus tard, le **31 mars 2013**, faire part au DASEN (Directeur Académique des Services départementaux de l'Education Nationale) de son souhait de reporter l'application de la réforme à la rentrée 2014 pour toutes les écoles de la commune.*

*Les activités périscolaires prolongeant le service public de l'éducation peuvent être organisées dans le cadre d'un **projet éducatif territorial**, le **PEDT**. Le but est de mobiliser toutes les ressources du territoire, afin d'offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité = continuité éducative entre les projets des écoles et des établissements et les activités proposées aux élèves en dehors du temps scolaire.*

Le PEDT est élaboré à l'initiative de la collectivité territoriale et associe à cette dernière l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation : administrations de l'Etat concernées (éducation nationale, sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative, culture, famille, ville...), associations, institutions culturelles et sportives, etc.

Les maires ainsi que les conseils d'école auront la possibilité de présenter des projets d'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2013 . ces projets pourront concerner ainsi la durée de la pause méridienne et les horaires d'entrée et de sortie de l'école ainsi que les modalités d'articulation des temps d'enseignement et des temps d'activités périscolaires.

*Exemple d'emploi du temps : avant 8h20 : accueil ; 8h30-11h30 : enseignement ; 11h30-13h30 : Pause méridienne ; 13h30-15h45 : enseignement ; 15h45-16h30 : APC et TAP ; après 16h30 : sortie de l'école ou TAP
APC : Aide pédagogique Complémentaire ; **TAP** : Temps d'Activités Périscolaire*

Le rôle de l'éducation nationale est notamment de construire, d'orienter et d'évaluer les actions mises en place afin de rechercher la cohérence entre ces dispositifs et les projets d'école.

25 janvier 2013 : publication du décret relatif à l'aménagement du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires : la réforme s'applique de droit à la rentrée 2013

Février 2013 : information des écoles (directeurs, conseils d'école, familles, etc.)

Mars 2013 : Elaboration éventuelle d'un projet d'organisation du temps scolaire émanant du maire et/ou du conseil d'école. + mise en place par la commune des lignes directrices du PEDT.

Transmission des projets d'organisation du temps scolaire au DASEN, après avis de l'IEN, et le cas échéant, des lignes directrices du PEDT.

Ou saisine du département **avant le 31 mars** par le maire sur le projet de report de l'application de la réforme à la rentrée 2014 pour les écoles de la commune.

Avril 2013 : Information des parents dès le début du mois d'avril 2013 sur le passage de leur commune aux 9 demi-journées à la rentrée 2014.

Une réunion est prévue entre les représentants de la mairie et les directeurs des écoles de Gargenville le 21 février 2013. Un conseil d'école extraordinaire avec comme seul point du jour : « Les modalités d'application des rythmes scolaires » pourra avoir lieu début avril, pour informer les familles.

Nous fixons la date conjointement, d'un conseil d'école extraordinaire le jeudi 4 avril à 18h15.

Il est demandé au représentant de la mairie si une orientation se dessine sur la commune : Madame Connune dit que la mairie est à l'écoute des directeurs d'école qu'elle rencontrera le 21 février prochain.

❖ Projet d'école :

○ Aide personnalisée

L'APE est proposée aux élèves les lundis et jeudis de 16h30 à 17h15.

Le stage RAN (Remise à Niveau) de printemps est proposé, gratuitement, aux élèves de CE1, CM1 et CM2 ; il est encadré par des enseignants de l'école les lundi 29, mardi 30 avril, jeudi 2 et vendredi 3 mai 2013 à l'école Molière, de 8h30 à 12h15. 18 candidatures ont été retenues.

○ Bilan USEP :

	Recettes	Dépenses
En caisse au 31/12/2011	2 471,15	
Subvention Conseil général	675,00	
Subvention Mairie	415,00	
Cotisation des élèves	1090,00	
Achat de matériel		1 105,68
Frais de déplacement		500,00
Licences USEP (affiliations)		1 113,90
frais de tenue de compte (gestion)		10,40
	4 651,15	2706,08

En caisse au 31/12/2012

1945.07

Calendrier USEP 2012-2013

Le calendrier des activités n'est pas encore connu, (réunion de secteur le 28 février prochain) ; cependant les activités suivantes sont prévues :

Endurance au Parc d'Issou : CP et CE1, CE2...

Athlétisme (sans pique-nique) au parc d'Hanneucourt de Gargenville : En équipes de classes : toutes les classes.

Sports collectifs (Balle aux prisonniers) au stade de Juziers : CE1 et CE2.

Les activités avec David Dagut ont bien lieu et un planning a été redéfini suite au congé maladie de l'animateur, pour que chaque classe puisse bénéficier du même nombre de séances.

La rencontre balle ovale (hors USEP) aura lieu au stade de Gargenville pour les classes de CM1 et de CM2 le **vendredi 14 juin** et pour les CE1 et CE2, le **7 juin 2013**. Les classes concernées auront besoin d'accompagnateurs.

❖ Projets des classes dans le cadre du projet d'école 2011-2014

- ❖ **La chorale de Noël** a eu lieu au gymnase le vendredi 21 décembre au matin.
- ❖ Toutes les classes ont un projet de lecture **avec la médiathèque** : Ce projet est en lien avec l'auteure Marie-Aude Murail et ses livres : *Mystère, 22...*, *Devenez populaires en 5 leçons*, *le hollandais sans peine...* avec une rencontre à la médiathèque les 6-7 juin prochains, voire une correspondance avec elle.
 - Tutorat de lecture des élèves du cycle 3 (CM1 et CM2) avec les CP
 - Recherche de livres sur un thème
 - Visite d'expositions : « *Les Sorcières* », « *Le Développement Durable* »...
- ❖ Musée archéologique de Guiry-en-Vexin le 21 mars 2013 pour les 2 classes de CE2
- ❖ **Défi-lecture et Rallye lecture** pour les CE2-CM1 & CM2
- ❖ **Situations problèmes** en classe, sur TNI, en groupe : Défi maths et EurekaDes : la première épreuve a eu lieu du 3 au 7 décembre et la deuxième EurekaDe aura lieu du 18 au 22 mars prochain.
- ❖ **Excursion à Conflans** le 11 avril 2013, (passage d'une écluse) : 2 CM2, offert par la Conseil Général.
- ❖ **Spectacle** : 1000 et une chansons proposé par la Nacelle à la salle des fêtes le 12 avril, offert par la commune.
- ❖ **Musée de la marine** : le 30 mai pour le CP
- ❖ **Musée de Guiry en Vexin** : le 21 mars pour les deux CE2
- ❖ **Musée de la Marine et Aquarium** le 13 juin, pour les élèves de CE2f.
- ❖ **Spectacle musical** : sur le thème de « *La Mer* » pour les classes de Mesdames Caldara, Esnol, Mallet, Prieux et Richard. Le spectacle aura lieu le mardi 28 mai à 20h00. Des ateliers de découpage ont lieu le vendredi après-midi depuis le mois de novembre et s'achèveront en février. Les enseignants remercient les parents et grands-parents qui les aident à encadrer les activités.
- ❖ **Soirée Chorale** : pour les classes de Mesdames Chateau, Delsupexhe/Lagache, Lancel et Monsieur Guilbaud. Le spectacle aura lieu le mardi 4 juin à 20h00.

Vous pouvez retrouver une partie de ces activités sur le site de l'école.

- ❖ **Fête de l'école** : Elle est prévue le 28 juin 2013 de 13h30 à 16h30 sous forme d'Olympiades avec tirage au sort de tickets de participation. Il n'y aura pas de chants cette année.

❖ Cours de natation à la piscine de Porcheville : La session 1 s'est terminée le 28 janvier 2013 pour les classes de CP-CE1 de Mmes Delsupexhe-Lagache et de CE1 de Mme Caldara. La session 2 a commencé le 4 février et se finira le 24 juin, pour les classes de CP de Mme Richard et CE1 de Mme Esnol.

❖ Classes de découverte :

➤ Les classes de CM1 de Mmes Lancel et Mallet (48 enfants) ont pour projet une : Classe de mer à l'Île d'Oléron du 8 au 13 avril 2013 avec pour thème : la mer et le char à voile. La Caisse des écoles subventionnera chaque enfant gargenvillois pour un montant de 250 €. Le séjour devrait coûter par élève moins de 500 € avec un part à la charge des familles de 240 €. Le prestataire « Côté découvertes » a été retenu, l'autre organisme (Œuvres Universitaires) ayant fourni un devis trop peu détaillé. Seuls les élèves de CM1 seront subventionnés par la mairie à compter de cette année.

❖ Festival du livre : il a eu lieu la semaine du 12 au 16 novembre 2012 : tout au long de la semaine, une exposition de livres pour les enfants a eu lieu dans la salle informatique. Elle a permis à beaucoup de familles de faire des achats raisonnés avant les fêtes de fin d'année ; elle a permis une dotation de livres pour les classes d'un montant de 272 €. Merci à toutes les familles qui ont participé. L'organisation sera différente l'année prochaine (vente par les représentants de parents, autorisation de la mairie pour les locaux...)

❖ Bourse aux livres : organisée par l'API les 13 et 14 avril 2013.

❖ Participation au Rallye web : en juin prochain. Les enfants des classes de l'école s'y préparent en proposant des articles sur le site de l'école.

❖ Fête de la Galette : Merci aux représentants de parents de l'AGPG pour la vente de galettes au profit de financement d'activités scolaires. Elle sera poursuivie par une vente de chocolat en avril.

❖ Date des prochains Conseils d'Ecole : extraordinaire : le jeudi 4 avril à 18h15

Du 3^e trimestre : le mardi 18 juin 2013 de 19h à 21h.

❖ Diffusion du compte-rendu du Conseil d'école :

Le compte-rendu du Conseil d'Ecole sera affiché à l'école et publié sur le site, avec l'accord de Madame l'Inspectrice.

L'équipe enseignante propose de permettre aux familles de le télécharger sur le site de l'école afin de ne pas avoir à le photocopier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h31.

La secrétaire,

Le directeur, Monsieur Guilbaud

Pour l'AGPG, Madame Chambre

Pour la PEEP, Madame Joutel

Pour l'API, Madame Blot